



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil Municipal du 03 février 2022

EXERCICE 2022 – BUDGET PRIMITIF (ANNEXE)

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires, présenté en conseil municipal le 09 décembre 2021.

Le budget 2022 se présente dans un contexte délicat pour les finances des collectivités territoriales, entre la perspective des réformes engagées par l'Etat sur la fiscalité locale qui impactent les recettes de fonctionnement avec notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation (*uniquement maintenu que sur les résidences secondaires et les logements vacants*), la stagnation des dotations de l'Etat et enfin l'impact de l'inflation sur les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

De ce fait, les objectifs poursuivis au sein du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser de manière encore accrue les dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité et le maintien d'un programme d'investissement ambitieux, assuré par l'autofinancement.

Le budget primitif 2022 respecte pleinement ces objectifs de rigueur de gestion financière et permet à la Ville d'obtenir un budget 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 32.8 M€, dont :

- Section de fonctionnement : 21 M€
- Section d'investissement : 11.8 M€

I. VUE D'ENSEMBLE

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	21 038 705 €	18 676 743 €
Résultat reporté	- €	2 361 962 €
Total	21 038 705 €	21 038 705 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	8 797 113 €	10 952 073 €
Reste à Réaliser	1 436 267 €	938 687 €
Résultat reporté	1 657 379 €	- €
Total	11 890 760 €	11 890 760 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20220204-22-06-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception en préfecture : 11/02/2022

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

La section de fonctionnement s'élève à 21 M€ en dépense et en recette, en augmentation de 5.54% par rapport au BP 2021 et est répartie comme suit :

a. Recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

- Produits des services, (*cantine, centre de loisirs, entrées culturelles...*)
- Produits des taxes,
- Subvention, (*DPV*)
- Dotations et participations de l'Etat (*DG, DSU, FSRIF*),
- Produit de gestion courante (*redevance et loyer*).

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 21 038 705 €, se répartissent entre les opérations réelles et les opérations d'ordre qui enregistrent les dotations aux amortissements.

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022 (Proposition)
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	1 964 622,40 €	2 361 961,87 €
013	Atténuations de charges	65 100,00 €	55 100,00 €
70	Produits des services	952 080,00 €	1 091 949,13 €
73	Impôts et taxes	11 692 091,00 €	12 131 554,00 €
74	Dotations, subventions et participations	5 025 649,00 €	4 942 340,00 €
75	Autres produits de gestion courante	209 740,00 €	169 300,00 €
77	Produits exceptionnels	26 700,00 €	286 500,00 €
Total Recettes de Fonctionnement		19 935 982,40 €	21 038 705,00 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2021 sur lequel sont appliquées les évolutions suivantes :

- Produit fiscal : + 0,2% compte tenu de l'estimation de cet indice de revalorisation des bases dans le cadre de la loi de finances 2022,
- Fiscalité indirecte stable dans sa globalité (composée des Attributions de Compensation, du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation),
- Revalorisation annuelle des tarifs des services, dans une approche toujours particulièrement contenue pour les usagers des services publics.

Informations complémentaires :

- Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :

Augmentation des recettes liées à la restauration scolaire (*nouvelle commune*) et à la mise en place de convention de mutualisation passées avec le CCAS, la CCPN. Signature d'une nouvelle convention entre la Ville et la société TDF (*antenne radioélectrique*) revalorisée à hauteur de 32 000 € au lieu de 15 000 €.

- Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

Il est tenu compte de l'évolution des bases d'imposition directe de la taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant), taxe foncière bâtie et non bâtie, comme indiqué lors des orientations budgétaires, due à une augmentation mécanique des bases fiscales. (*Montant estimé sur la base des réalisations 2021*) Le montant intègre aussi une augmentation de l'attribution de compensation de la CCPN.

- Au chapitre 74 « Dotations et participations » :

Diminution des inscriptions liées à l'action cœur de Ville. Financement des actions uniquement en 2021. (*Etude OPAH-RU et mode de gestion maison étape*)

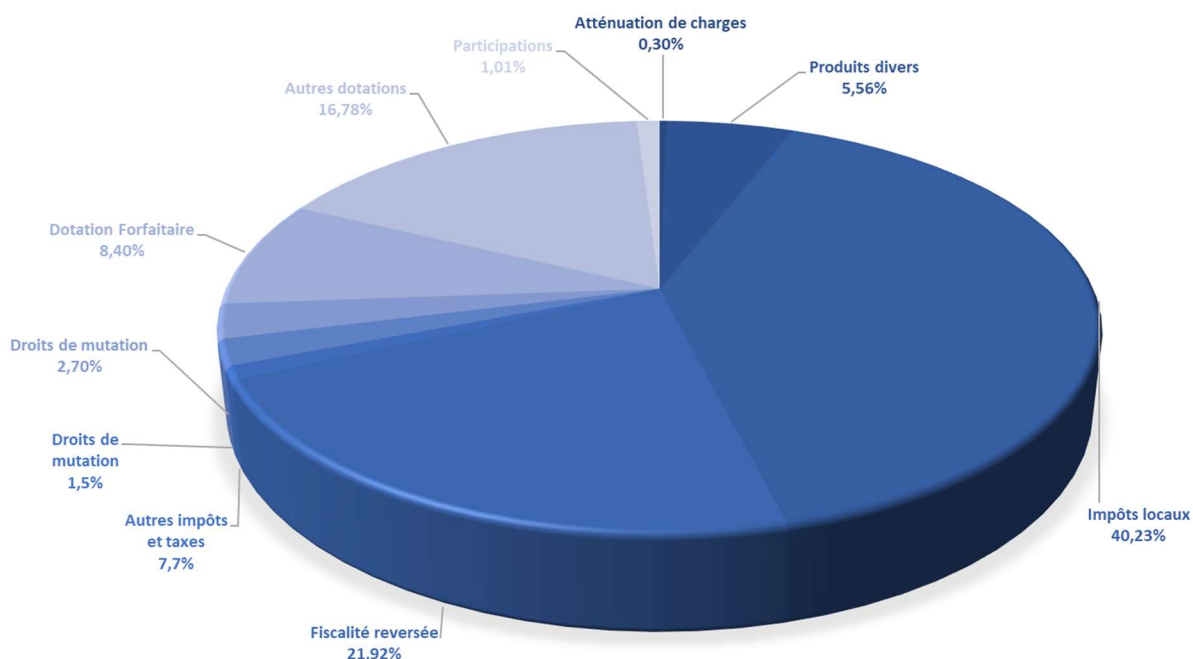
- Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :

Baisse d'environ 40 000 €. Somme inscrite en 2021 pour le remboursement par la société TDF des consommations électriques de l'antenne radio (*montant remboursé en totalité fin 2021*)

- Au chapitre 77 « Produits exceptionnelles »

Remboursement du sinistre de la Maison Etape.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



b. Stabilité fiscale

Les produits attendus :

Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2020)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	16,83%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2020 (28,87 %) majorée du taux Départemental 2020 (18%)</i>	46,87%	39,62%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	49,79%

Poduits des impôts locaux 2021		Poduits des impôts locaux prévisionnels 2022		
Taxes	Produits	En euros/hab (13 288 hab)	Produits	En euros/hab (13 211 hab)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	149 198 €	11,23 €	150 800 €	11,41 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 422 333 €	558,57 €	7 106 997 €	537,96 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 791 €	2,69 €	37 966 €	2,87 €

Comme pour chaque exercice budgétaire, le produit exact des impositions locales sera évalué par les services fiscaux un peu plus tard dans l'année et fera l'objet d'éventuels réajustements en décision modificative.

c. Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

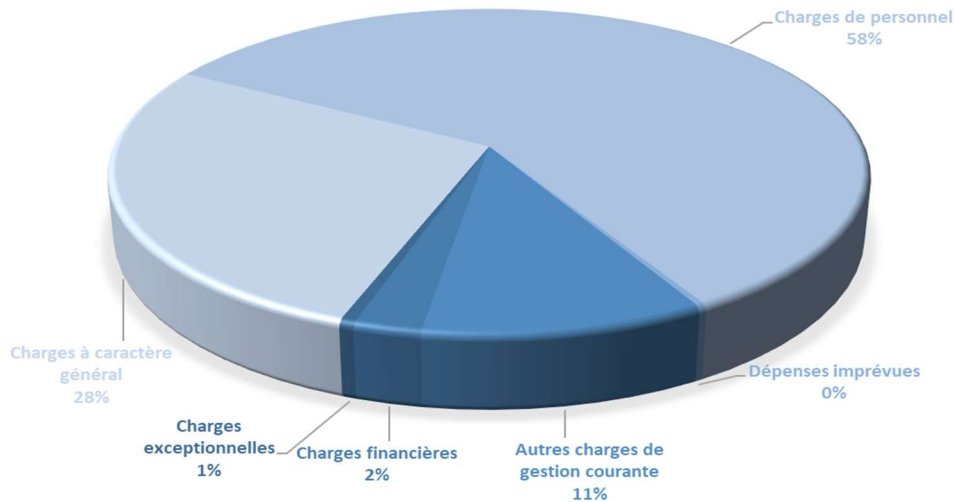
- Charge de personnel,
- Achats de fournitures,
- Charges de gestion courante (fluide, téléphone...)
- Prestations de services,
- Charges financières.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 21 038 705 €, sont partagées entre les opérations réelles pour 16 661 931 €, les opérations d'ordre (principalement dotation aux amortissements) pour 420 064 € et le virement à la section d'investissement pour 3 956 710 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2021 (Pour mémoire)	BP 2022 (Proposition)
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €
011	Charges à caractère général	4 285 015,00 €	4 605 948,00 €
012	Charges de personnel	9 597 382,00 €	9 742 062,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 690 915,00 €	1 752 051,00 €
66	Charges financières	435 500,00 €	415 470,00 €
67	Charges exceptionnelles	64 900,00 €	92 700,00 €
68	Dotations aux amortissements	3 700,00 €	3 700,00 €
Total Dépenses Réelles		16 127 412,00 €	16 661 931,00 €
042	Opération d'ordre	468 361,00 €	420 064,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 340 209,40 €	3 956 710,00 €
Total Opérations d'Ordre		3 808 570,40 €	4 376 774,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement		19 935 982,40 €	21 038 705,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATION D'ORDRE)

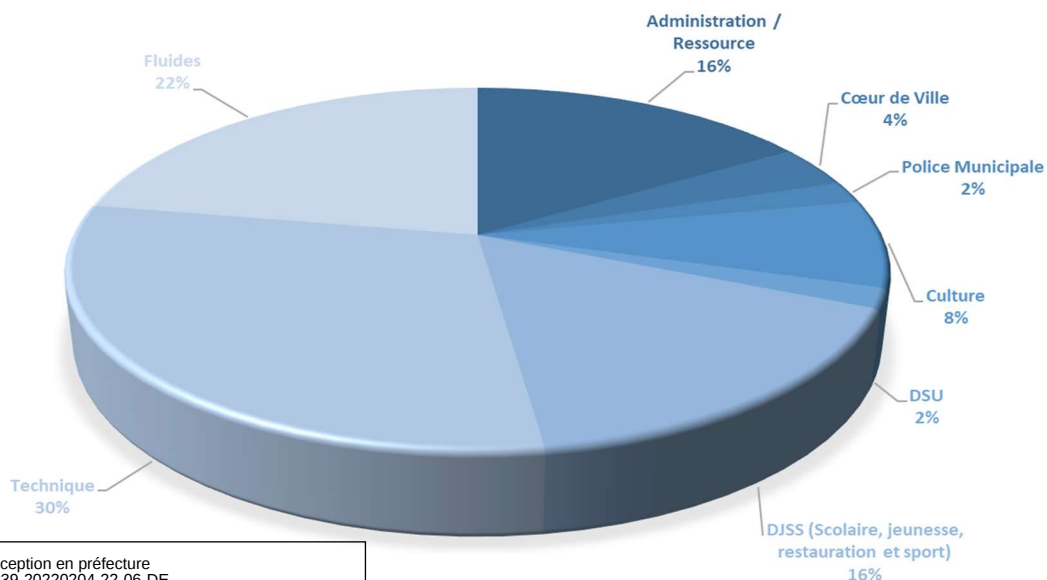


Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Regroupent les achats courants, le recours aux services et prestataires extérieurs et les impôts et taxes que la collectivité doit assumer. La maîtrise des dépenses permet de contrôler l'augmentation du chapitre due à l'impact des principales évolutions suivantes :

- Création d'un nouveau service (Département DSU : Prévention/médiation) + 28 600 €
- Démarrage de l'opération OPAH-RU :
 - Honoraires pour le cabinet missionné pour l'animation de l'OPAH-RU : + 108 000€
 - Participation de la ville sous forme de subventions aux travaux réalisés par les propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH-RU : + 64 400 €
- Augmentation des achats de denrées alimentaires dans le cadre du marché public avec la ville de Darvault : + 30 000 €
- Augmentation des fluides et matériaux liée à l'inflation : + 82 000 €
- Maintien des crédits dédiés aux achats d'EPI covid, à hauteur de 28 000 €
- Travaux d'entretien des bâtiments : 50 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - DÉTAILS CHAPITRE 011 PAR PÔLE



Les charges de personnel (chapitre 012) :
Masse salariale 2022

Année 2022	Titulaires	Contractuels droit public	contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 676 639 €	1 549 136 €	119 769 €	23 067 €	5 368 611 €
Sup. Familial	41 694 €	21 207 €		985 €	63 886 €
Régime Indemnitaire	579 038 €	273 233 €			852 271 €
Heures Supplémentaires	24 620 €	9 243 €	23 €		33 886 €
Prime Exceptionnelle	270 815 €	132 988 €			403 803 €
Indemnités	58 371 €	17 821 €		26 921 €	103 113 €
Congés Payés	3 500 €	3 609 €			7 109 €
Total	4 654 677 €	2 007 237 €	119 792 €	50 973 €	6 832 679 €

Charges sociales 2 909 383 €

Total général 9 742 062 €

Pour information, les effectifs de la ville au 01 janvier 2022 sont de 241 agents.

Les prévisions de charges de personnel connaissent une augmentation de 1.5 %, soit 144 680 € pour tenir compte des facteurs d'évolution suivants :

Agents titulaires : en augmentation de 70 002 €, soit +1.52% :

Nombre d'agent au 01/01/2022 : 159 (158 fin 2020)

Nombre de poste restant à pourvoir en 2022, prévu au budget : 3 (Ressources humaines, police municipale et ctm)

Les prévisions d'évolution de carrière pour les agents titulaires sont estimées à 29 925 € pour les avancements d'échelons et à 17 950 € pour les avancements de grade.

Agents contractuels : en augmentation de 32 821 €, soit +1.09 %

Les agents contractuels de droit public

Nombre d'agent au 01/01/2022 : 82 (84 fin 2020)

Nombre de poste restant à pourvoir en 2022, prévu au budget : 7 (5 intervenants à TNC pour le PRE, 1 DSU et 1 logistique)

Les agents contractuels de droit privé

Pour 2022 : recrutement d'un apprenti, 3 PEC et 2 adultes relais.

Les postes « personnel extérieur » en augmentation de 25 860 €.

Les crédits inscrits correspondent au remboursement du traitement d'un agent mise à disposition par la CCPN.

Enfin, les **charges sociales** augmentent de 16 784 € (*plafond sécurité sociale +1.31% et taux AT +0.08%*)

Une somme de 15 000 € est inscrite au chapitre 012 permettant la mise en œuvre de la politique sociale de la commune envers les agents (chèques cadeaux et remboursements).

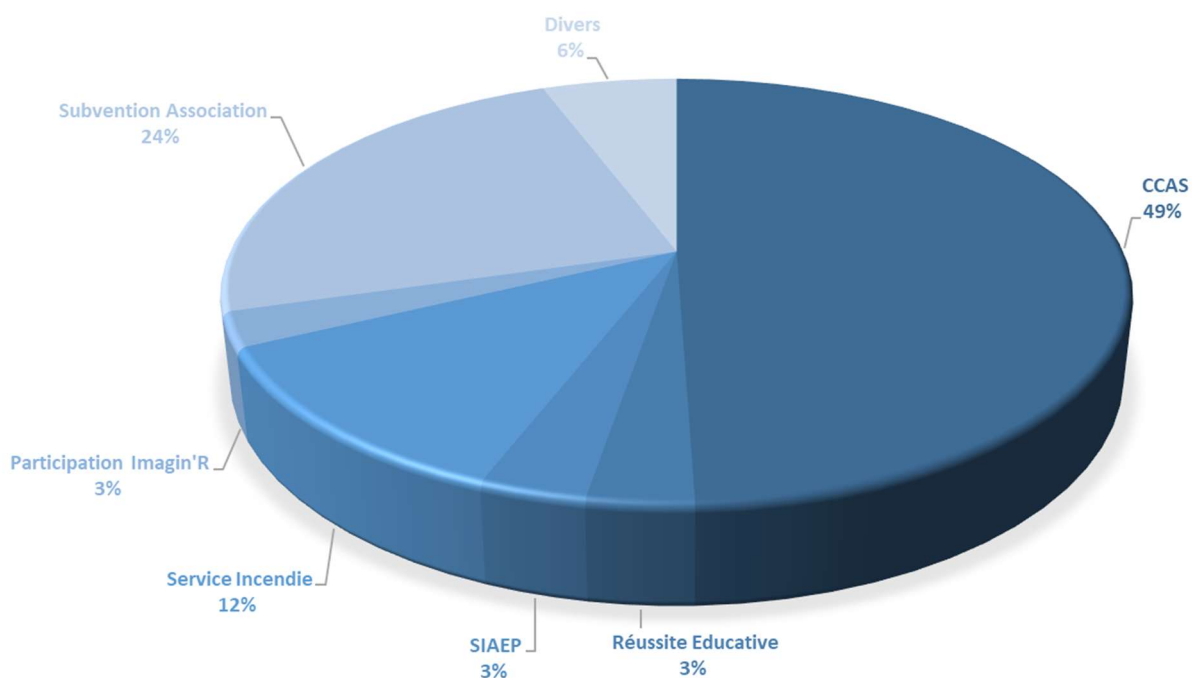
Evolution des crédits 2022 par rapport à 2021

Année 2022/2021	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Evolution crédits	+1.51 %	+1.41 %	-3.93 %	+202.97%	+1.50 %

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux associations et aux indemnités et cotisations des élus.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VERSÉES



III. Autofinancement

L'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'autofinancement dégagé en 2022 se décompose comme suit :

	BP 2021	BP 2022
1 Dotations aux Amortissements	468 361 €	420 064,00 €
2 Virement à la section d'Investissement	3 340 209 €	3 956 710,00 €
3 Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'année N-1 à la section d'investissement (1068)	3 354 331 €	2 154 959,65 €
	7 162 901 €	6 531 733,65 €

1 - Dotations aux amortissements : Somme des annuités des biens amortis de l'inventaire de la commune.

2 - Virement à la section d'investissement : Somme transférée de la section de fonctionnement calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement 2022	17 081 995 €	21 038 705 €
Virement à la section d'investissement	3 956 710 €	
Budget total	21 038 705 €	21 038 705 €

3 - Affectation du résultat : Somme affectée en section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1 (*couvre uniquement le résultat d'investissement déficitaire N-1*)

IV. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 11 890 760 € en dépense et en recette, en baisse de 0.17 % par rapport au BP 2021 et est répartie comme suit :

a. Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat de l'année N-1,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),
- La vente de parcelles et de biens immobiliers,

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2021 (pour mémoire)		Budget 2022 (proposition)	
		RAR 2020	Inscriptions nouvelles	RAR 2021	Inscriptions nouvelles
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	570 919,00 €		432 340,00 €
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	- €	3 354 331,22 €		2 154 959,65 €
024	Produits des cessions	- €	538 300,00 €		238 500,00 €
13	Subventions d'investissement	1 343 774,51 €	1 514 860,00 €		3 071 169,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	- €	1 000,00 €		1 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €		- €
Total Recettes Réelles		1 343 774,51 €	5 979 410,22 €	- €	5 898 568,69 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	3 340 209,40 €		3 956 710,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	468 361,00 €		420 064,00 €
041	Opération patrimoniales	- €	779 499,00 €		676 730,00 €
Total Recettes Opération d'Ordre			4 588 069,40 €		5 053 504,00 €
Reste à Réaliser				938 687,31	
Total Recettes d'investissement		1 343 774,51 €	10 567 479,62 €	938 687,31 €	10 952 072,69 €
			11 911 254,13 €		11 890 760,00 €

Informations complémentaires :

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Les recettes sont liées aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (320 000 €), à la taxe d'aménagement (70 000 €) ainsi qu'à la succession de la famille TILLOU (42 340 €).

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les recettes sont liées aux travaux d'investissement 2022, principalement à la restauration de l'église Saint Jean Baptiste, aux opérations inscrites au programme Action Cœur de Ville (Création d'une maison étape Eurovéloroute, aménagements des espaces publics, création d'aménagements cyclables).

Produits des cessions (chapitre 024) :

Produits de ventes immobilières. (Immeuble du 53 rue du Montgagnant)

b. Dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (1 318 102 €), du programme d'investissement et des immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (6 801 183 €).

Un programme d'investissement soutenu

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

Programme Action Cœur de ville : 2 728 890 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 1 775 250 €)

- Frais d'études (dont les honoraires d'architecte concernant la réhabilitation-restructuration de locaux commerciaux en centre-ville, *ex-commerce Criton*) *(et étude sur les Moulins et le Foyer Dumée)*
- Début des travaux pour la maison étape Eurovéloroute et ex-commerce Criton
- Aménagement des espaces publics (*Cours Balzac et Champs de Mars*)
- Aménagement de la halte fluviale et de l'aire de camping-car

Patrimoine bâti : 1 314 580 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 767 400 €)

- 2^{ème} phase du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste
- Mise en accessibilité de l'hôtel de ville, du Château-Musée et de la scène du Loing dans le cadre de l'ADAP
- Travaux de mise en sécurité et de rénovation dans différents bâtiments scolaires
- Maîtrise d'œuvre pour mise en conformité ERP aux Tanneurs
- Divers travaux de mise en conformité dans les bâtiments municipaux

Espaces publics : 950 000 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 370 000 €)

- Finalisation de la phase 1 pour la création d'un espace sportif et de loisirs pour les familles sur le terrain d'aventures
- Travaux de réfection de la voirie communale (programme pluriannuelle suite au diagnostic de voirie)
- Travaux de sécurisation des abords des groupes scolaires Cherelles, J. David
- La rénovation du carrefour de l'Avenue J. Moulin-Camus-Cherelles
- Les travaux d'éclairage public (extension diverses rues et rénovation de lanternes)

Transition énergétique et développement durable : 607 400 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 341 600 €)

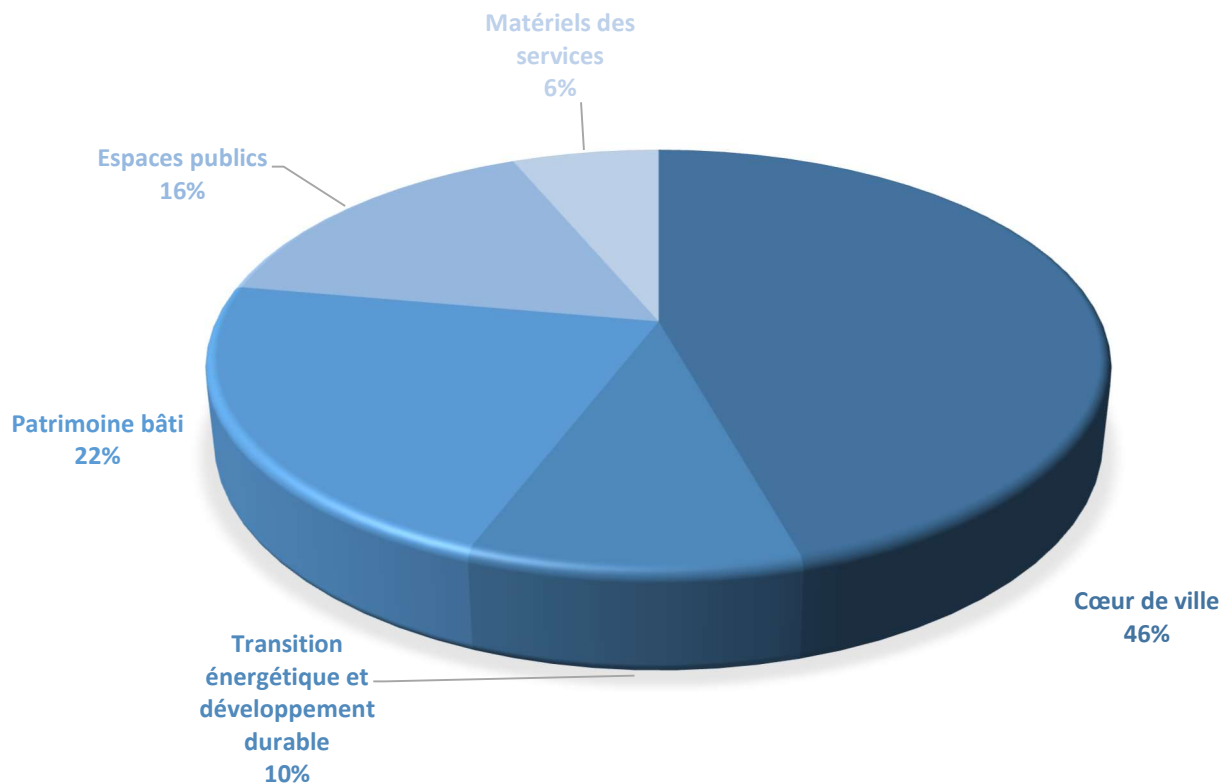
- Travaux d'éclairage public pour amélioration de la performance énergétique
- Remplacement des chaudières de l'hôtel de ville
- Aménagement de pistes ou bandes cyclables
- Travaux d'isolation dans l'école J. David
- Acquisition de deux véhicules électriques
- Eclairage halte fluviale avec matériel photovoltaïque
- Travaux de récupération des eaux pluviales (ctm et gymnase Roux)

Matériels autres services : 376 420 €

- Renouvellement des matériels et équipements, à titre indicatif :
 - Matériels pour les services techniques
 - Matériels de restauration pour la cuisine centrale
 - Matériels informatiques pour les écoles (socle numérique)
 - Mobilier école primaire Cherelles
- Installation d'une sonorisation pour le Centre-Ville
- Budget participatif dédié aux conseils de quartier
- Caméras piétonnes pour la police municipale
- Installation et remplacement de caméra de vidéoprotection
- Restauration des œuvres du Château-Musée

Acquisition immobilière : 215 000 €

- Acquisition d'un local commercial en centre-ville dans le cadre du transfert de la boutique éphémère actuellement installée dans les locaux de l'immeuble « Criton ». Cette acquisition est financée par la vente de bien immobilier.



Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2021 (pour mémoire)		Budget 2022 (proposition)	
		RAR 2020	Inscriptions nouvelles	RAR 2021	Inscriptions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 310 760,00 €		1 319 200,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	45 375,20 €	220 880,00 €		214 680,00 €
204	Subvention d'équipements versées	6 503,01 €	92 770,00 €		94 700,00 €
21	Immobilisations Corporelles	808 756,45 €	3 325 239,40 €		3 969 314,04 €
23	Immobilisations en cours	353 527,35 €	1 484 000,00 €		2 522 489,00 €
Total Dépenses Réelles		1 214 162,01 €	6 433 649,40 €	- €	8 120 383,04 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	3 483 943,72 €		1 657 379,48 €
041	Opération patrimoniales	- €	779 499,00 €		676 730,00 €
Total Dépenses Opération d'Ordre		- €	4 263 442,72 €	- €	2 334 109,48 €
Reste à Réaliser				1 436 267,48	
Total Dépenses d'investissement		1 214 162,01 €	10 697 092,12 €	1 436 267,48 €	10 454 492,52 €
		11 911 254,13 €		11 890 760,00 €	

V. Conclusion et vote

Pour l'année 2022, malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire qui se prolonge, et l'impact de l'inflation suite à la reprise économique qui est bien présente, la collectivité poursuit avec prudence les projets du mandat.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce budget.